

**Mail du Professeur David Cohen
aux 94 députés signataires
de la proposition de résolution parlementaire de M. Daniel Fasquelle**

Madame, Monsieur le Député,

Vous vous êtes associé(e) récemment à une proposition de loi visant à interdire le packing dans l'autisme. Le texte, tel qu'il est écrit, réalise également un amalgame entre ces pratiques thérapeutiques et la maltraitance à enfants.

J'ai du mal à imaginer que vous soyez correctement informé(e) sur le sujet puisque j'ai déjà fait l'expérience, à la fois à titre personnel, mais aussi en tant que Chef de Service dans un important hôpital parisien et Président de la sous-section Pédopsychiatrie du Conseil National Universitaire, de la désinformation et des manipulations qui existent dans ce domaine.

J'ai moi-même, avant l'été, écrit au Président de la République un courrier où j'ai essayé, en quelques pages, de résumer les problématiques à la fois aux plans scientifique, de la pratique, mais également des mouvements sociétaux, qui se confondent dans cette agitation autour du packing.

Je vous joins également des documents qui sont évoqués dans cette lettre au Président de la République, en particulier le témoignage de la maman d'Edouard, dont la vidéo a été vue par les inspecteurs du comité de lutte contre la torture de la commission européenne. Je vous joins également les extraits du rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté qui a visité mon service en 2013, et enfin les témoignages de parents que ces derniers ont accepté de rendre publics et qui m'ont été communiqués après la diffusion de cette lettre au Président.

J'ajoute que dans les documents que j'avais envoyé au Président, je n'ai pas listé les études où les enveloppements humides sont utilisés, en particulier en dermatologie de l'enfant. En dermatologie, il y a plusieurs études contrôlées qui ont montré l'intérêt du packing, au point que certains discutent sa recommandation et elle est en tout cas une pratique possible pour l'American Academy de Dermatologie. Dans le cadre des dermatites atopiques sévères, la durée conseillée pour les enveloppements humides est de plusieurs heures.

J'aimerais savoir quel est le rationnel derrière votre écrit ? Quand un pédopsychiatre propose, avec l'accord de la famille, un enveloppement humide à un enfant qui en général dure entre ½ heure et 1 heure, ce serait une maltraitance. Alors qu'en dermatologie on peut proposer des enveloppements de durée prolongée et personne n'a jamais comparé cette pratique à de la maltraitance.

Je tiens bien entendu toutes ces études à votre disposition mais je ne veux pas vous envahir de documents. J'espère juste vous permettre de prendre du recul pour aborder les problèmes tels qu'ils se posent en Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et que j'évoque à la fin du courrier au Président.

Au demeurant actuellement il existe une réforme de la formation des DES et l'ensemble des professeurs d'université de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent a décidé, devant l'impossibilité de garantir la qualité justement de la formation des futurs collègues, de demander une indépendance de la discipline comme dans pratiquement tous les pays européens et qui explique en partie les retards et la désaffection pour cette discipline que connaissent les territoires actuellement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Député, à l'assurance de mon plus profond respect,

David Cohen, MD, PhD
Professeur, Université Pierre et Marie Curie
CNRS UMR 7222 "Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques"
Chef du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent
APHP, GH Pitié-Salpêtrière, Paris, France